

La transformation d'une EIRL en EURL

Description

La transformation d'une EIRL (entreprise individuelle à responsabilité limitée) en EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) a pour finalité la modification de [la forme juridique](#) de l'entreprise initialement créée. Concrètement, un changement direct n'est pas réalisable et quelques formalités sont requises.

Il s'agit notamment de la :

- Dissolution de l'entreprise individuelle ;
- Mise en place d'une nouvelle société ;
- Mutation du patrimoine de l'[EIRL](#) à l'EURL.

Flash actu : il n'est plus possible de créer une EIRL ! En effet, la [loi n°2022-172 du 14 février 2022](#) en faveur de l'activité indépendante, entrée en vigueur le 15 mai 2022 vient créer un statut unique pour l'entrepreneur individuel et supprime le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL).

Grâce au statut de l'[entreprise individuelle](#), le patrimoine personnel et professionnel de l'entrepreneur sont séparés, protégeant ainsi le patrimoine personnel des créanciers professionnels.

[Modifier les statuts de votre entreprise](#)

Pourquoi passer d'une EIRL à une EURL ?

La transformation d'une EIRL en [EURL](#) permet de [créer une entreprise](#) disposant d'une personnalité morale en lieu et place de l'entreprise individuelle. Cette décision peut être motivée par différents objectifs :

- Limiter la responsabilité du chef d'entreprise ;
- Faciliter la transmission de l'entreprise ;
- S'associer à de nouveaux investisseurs...

Bon à savoir : pour développer une EURL, celle-ci peut être transformée en [SARL](#), dès lors qu'un associé est intégré.

Quelles sont les différences entre l'EIRL et l'EURL ?

Dans la pratique, **l'EIRL et l'EURL** sont deux statuts qui permettent à un **entrepreneur de créer une entreprise sans aucun associé**. Au-delà de ce point commun, des différences importantes sont à souligner, notamment sur le plan juridique.

EIRL ou entreprise individuelle à responsabilité limitée

L'EIRL est une forme juridique qui s'adresse aux entrepreneurs individuels exerçant seuls leur activité professionnelle. **Elle concerne les commerçants, les artisans ou encore ceux qui évoluent dans le milieu agricole.**

L'EIRL présente de nombreux avantages. Le principal atout est qu'elle permet de limiter la responsabilité de l'entrepreneur vis-à-vis de ses créanciers par la constitution d'un patrimoine d'affectation consacré à son activité. Ainsi, le patrimoine personnel ne peut être considéré en cas de dettes contractées par l'entreprise. Il en est de même en cas de faillite.

Pour la constitution du patrimoine d'affectation, il est **nécessaire d'effectuer une déclaration**. Celle-ci doit comprendre l'ensemble du patrimoine dédié à l'activité professionnelle. Elle est à enregistrer au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers.

Tous les biens qui sont, par leur nature, nécessaires à l'activité professionnelle **doivent être inscrits au patrimoine d'affectation**. Il peut s'agir du fonds de commerce ou encore du matériel et de l'outillage. Les biens mixtes peuvent également être intégrés, mais la déclaration n'est pas obligatoire. Il s'agit des biens qui sont utilisés à titre professionnel et personnel (une voiture utilitaire par exemple).

Dans le cas où le professionnel exerce plusieurs activités, **chacune d'elles peut être associée à un patrimoine d'affectation particulier**. Toutefois, chaque patrimoine constitué ne peut comporter des éléments déjà affectés. Autrement, l'entrepreneur est libre d'enlever ou d'ajouter un bien, une fois le patrimoine créé.

Au niveau fiscal, c'est le régime de l'impôt sur le revenu qui est admis d'office. L'impôt sur les sociétés (IS) est optionnel. À ce titre, les bénéfices réalisés sont imposables suivant l'activité exercée : BNC, BIC... Tout déficit étant à déduire du revenu de l'entrepreneur.

Bon à savoir : la création d'une EURL est gratuite.

EURL ou entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Une SARL à associé unique : voilà ce qu'est une EURL. **Cette forme juridique est particulièrement adaptée aux petits projets et permet à l'entrepreneur de limiter sa responsabilité.** Celle-ci ne peut aller au-delà de la valeur de ses apports. Le capital social est déterminé par l'associé unique selon l'activité exercée.

Ainsi, le patrimoine personnel est différent de celui de l'entreprise. Toutefois, dans le cas où l'associé unique est également le gérant, son patrimoine personnel est engagé si une [faute de gestion du gérant SARL](#) est commise.

Par ailleurs, parmi les [formalités de création de l'entreprise](#), **le dépôt de statuts est obligatoire.** Il en est de même de l'insertion dans un journal d'annonces légales ou de l'immatriculation de l'EURL auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS). À ce titre, des **frais de constitution** sont à prévoir.

Au niveau de la fiscalité, **le régime dépend essentiellement de la nature de l'associé unique.** S'il s'agit d'une personne physique, les bénéfices sont soumis à l'impôt sur le revenu. L'impôt sur les sociétés est de rigueur si l'associé unique est une personne morale.

Bon à savoir : l'associé unique peut librement procéder à la [cession des parts sociales EURL](#).

Comment procéder à la transformation d'une EURL en EURL ?

Pour procéder à la transformation d'une EURL en EURL, il est nécessaire de **suivre une démarche particulière.** En effet, il n'est pas possible de passer directement du statut d'EURL à celui d'EURL. Ainsi, il convient de procéder par étapes.

Radiation de l'EURL

La radiation de l'EURL est indispensable. Elle constitue un préalable à la création d'une EURL qui est dotée d'une personnalité morale. Pour ce faire, il est primordial d'effectuer toutes les formalités relatives à la cessation d'activité auprès du centre des formalités des entreprises.

Création de l'EURL

Les démarches pour la création de l'EURL comprennent les étapes suivantes :

- La rédaction des statuts de l'entreprise ;
- Le dépôt du capital social ;
- La publication d'un avis de constitution dans un [Journal d'annonces légales](#) ;
- L'enregistrement auprès du centre de formalités des entreprises...

Affectation du patrimoine de l'EIRL à l'EURL

L'affectation du patrimoine de l'EIRL à l'EURL peut être effectuée de différentes façons. À savoir par :

- Un apport personnel au capital : en nature ou en numéraire ;
- La cession de fonds de commerce ;
- La location-gérance du fonds de commerce...

FAQ

Pourquoi transformer une entreprise individuelle en société ?

Un entrepreneur peut transformer son entreprise individuelle en société pour des motifs financiers ou juridiques. La décision est souvent liée à une volonté de développer les activités. Le statut de la société permet effectivement d'intégrer des associés et de disposer d'un capital complémentaire. Dans la pratique, créer une société permet de lier les actifs de l'entreprise individuelle et ceux des nouveaux investisseurs. C'est également un moyen de sécuriser le patrimoine personnel, car il est distinct de celui de la société.

Comment passer d'une EI à une EIRL ?

Un entrepreneur peut passer d'une EI à une EIRL pour différentes raisons, notamment pour protéger son patrimoine personnel. En effet, dans une EIRL, il n'est pas possible d'engager le patrimoine personnel en cas de dettes. Au niveau des démarches, il

s'agit surtout de constituer un patrimoine affecté et d'effectuer une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce. Cette déclaration est accompagnée des pièces justificatives comme le formulaire P2 de modification d'entreprise ou des évaluations des biens déclarés.

Comment passer d'une EI à une société ?

Pour passer d'une EI à une société, l'entrepreneur dispose de plusieurs options. Parmi les plus courantes, il s'agit de créer une nouvelle société et de transférer les actifs de l'ancienne EI sous forme d'apports en nature. Une autre solution consiste à vendre le fonds de commerce à la société nouvellement créée. Dans ce cas, l'entrepreneur est en droit de recevoir le montant de la vente. Du côté de la société, elle doit contracter un emprunt en son nom propre.